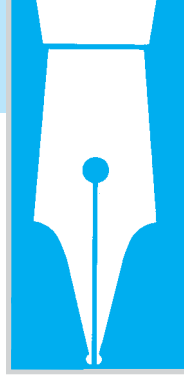


Schweizerische Konferenz der
Stadt- und Gemeindeschreiber



Conférence Suisse des
Secrétaires Municipaux

Städterankings – Sinn oder Unsinn?

Die in der Ausgabe 13/2007 der Zeitschrift BILANZ erschienene Vergleichsstudie der 124 Schweizer Orte mit mehr als 10 000 Einwohnern* zeigt Wallisellen ZH – meine Wohn- und Arbeitsgemeinde – auf dem 7. Rang. Deshalb bin ich unverdächtig, dass Neid meine Überlegungen dazu beeinflusst hätte. Trotzdem stehe ich diesen Gemeindebewertungen recht kritisch gegenüber. An einem Beispiel möchte ich zeigen, wie willkürlich gewisse Kriterien gewichtet werden: Nicht schlecht gestaunt habe ich, dass unsere Nachbargemeinde Opfikon beim Tourismus auf dem 2. Rang der Schweiz aufgeführt ist. Obwohl dort freundliche Menschen leben und der Ort über eine vorzügliche kommunale Infrastruktur verfügt, würde es kaum einem Touristen einfallen, dort seine Ferien zu verbringen. Allein schon die massive Fluglärmbelastung würde den Erholungseffekt beeinträchtigen. Weshalb ist Opfikon als Spitzen-Tourismusgemeinde aufgeführt? In Glattbrugg, das zu Opfikon gehört und unmittelbar zwischen dem Flughafen Zürich-Kloten und der Stadt Zürich liegt, stehen mehrere international bekannte Grosshotels mit hunderten von Betten. Diese sind für Geschäfts- und Durchreisende, Kongressteilnehmer usw. ideal gelegen und hervorragend frequentiert. Daraus nun eine touristische Bedeutung für den Ort Opfikon abzuleiten, ist sehr fraglich. Trotzdem wird das Gesamt-Rating durch dieses Kriterium stark beeinflusst und somit verzerrt. Auch die Bewertung anderer Faktoren wirft Fragen auf. Wallisellen liegt beispielsweise beim Erholungswert nur auf Rang 90. In Tat und Wahrheit bietet meine Gemeinde ihren Bewohnerinnen und Bewohnern sowie den hier Berufstätigen trotz des Fluglärms vielfältige und hervorragende Möglichkeiten, sich zu erholen.

Diese Wertungen mögen einen gewissen Informationswert haben, vielleicht als Mosaikstein im Gesamtbild. Auf keinen Fall können daraus die Leistungen von Behörden und Verwaltung qualifiziert werden. Im Gegenteil: In den schlechter bewerteten Gemeinden und Städten sind die nicht beeinflussbaren Rahmenbedingungen ungünstiger. Das wiederum macht das Regieren und Verwalten anspruchsvoller und schwieriger. Zudem stimmen solche Gemeinderanglisten nie mit dem subjektiven Empfinden der Einwohnerinnen und Einwohner überein. Diese sind in der Regel stolz auf ihren Wohnort. Das ist gut so und muss auch so bleiben, trotz der Rangierung in einer zweifelhaften Bewertung.

*Urs Müller, Vorstandsmitglied SKSG,
Gemeindeschreiber in Wallisellen*

*www.bilanz.ch/staedte-ranking



Les rankings de villes ont-ils un sens?

L'étude comparative des 124 villes et communes suisses de plus de 10 000 habitants, parue dans le numéro 13/2007 du magazine Bilanz* place Wallisellen (ZH) – la ville dans laquelle je vis et travaille – au septième rang de son classement. On ne peut donc pas suspecter mes réflexions sur le sujet d'être dictées par la jalousie. Et pourtant, je ne peux m'empêcher d'être très critique face à ces palmarès de communes.

Je voudrais démontrer par un exemple à quel point certains facteurs sont pondérés de façon arbitraire: c'est non sans étonnement que j'ai appris que la commune voisine de la mienne, Opfikon, était mentionnée comme la deuxième de Suisse en terme de tourisme. Bien qu'Opfikon dispose d'excellentes infrastructures communales, il viendrait difficilement à l'idée d'un touriste d'y passer ses vacances. Les seules nuisances sonores dues au survol des avions suffiraient à gâcher son séjour. Pourquoi donc Opfikon est-elle citée comme un haut lieu du tourisme? C'est que Glattbrugg, qui fait partie de la commune d'Opfikon et se situe à mi-chemin entre l'aéroport de Zurich-Kloten et la Ville de Zurich, compte de nombreux hôtels reconnus internationalement offrant des centaines de lits. Ces hôtels sont idéalement situés et bénéficient d'une excellente fréquentation.

Pour autant, en déduire une importance touristique pour Opfikon est plus qu'hasardeux. Pourtant le ranking tout entier est fortement influencé par ce critère, et souffre donc d'une distorsion.

La pondération d'autres facteurs soulève également des questions. Par exemple, Wallisellen n'occupe que le 90^e rang comme lieu propice au repos. En réalité, ma commune offre de nombreuses et excellentes possibilités de se déclasser.

Il est bien possible que ces classements aient une certaine valeur informative, peut-être comparable à la place qu'occupe un carreau de mosaïque dans le dessin complet. Mais en aucun cas les prestations des autorités ou des administrations ne sauraient être évaluées sur cette base. Au contraire, dans les villes et les communes les moins bien notées, on remarque que ce sont les conditions-cadres sur lesquelles il est impossible d'influer qui sont peu favorables... ce qui rend le travail des autorités et des administrations d'autant plus difficile et exigeant.

Par ailleurs, les rankings de communes ne coïncident jamais avec le ressenti subjectif de leurs habitantes et habitants. Ceux-ci sont en règle générale fiers de leur lieu de résidence. Les choses sont bien ainsi et doivent le rester, quel que soit le rang attribué dans un classement douteux.

*Urs Müller, Membre du comité de la CSSM
Secrétaire communal, Wallisellen*

*www.bilanz.ch/staedte-ranking

Le projet de l'agglomération fribourgeoise

En 1995, le Grand Conseil fribourgeois adoptait quasi à l'unanimité la loi sur les agglomérations. Celle-ci réunissait les suffrages à la fois de ceux qui estimaient qu'elle constituait un pas dans la bonne direction d'une collaboration intercommunale plus intense, que de ceux qui la qualifiaient de lourde dans sa conception et donc impossible à mettre en œuvre.

L'absence de volet fiscal de cette loi, voulue par le Conseil d'Etat pour éviter de mettre en péril le projet, fut regrettée par les partisans d'un avancement plus rapide de la collaboration intercommunale et approuvée silencieusement par les opposants à un authentique progrès et à une plus juste répartition des charges dans la région.

En 1999, le lancement d'une initiative populaire, dans cinq Communes du Grand Fribourg, demandait au Conseil d'Etat de définir le périmètre provisoire de l'agglomération, en application de la procédure prévue par la nouvelle loi. En 1999 toujours, un sondage réalisé par MIS Trend dégageait une très forte majorité d'avis exprimés favorables à l'agglomération, et même une majorité, plus courte, pour une fusion de communes. L'échantillonnage des gens sondés se révéla ainsi plus enthousiaste à l'égard de nouvelles structures que la classe politique, des communes suburbaines notamment.

Vers la fusion de communes

Entre 1995 et 1999, la situation financière de la Ville de Fribourg, capitale du canton, se péjora par le biais d'une augmentation de charges sociales et scolaires, ainsi que d'une forte diminution des recettes fiscales sur les personnes physiques et morales. Les conséquences de ce phénomène structurel furent que les opposants initiaux à l'agglomération (au sens juridique du terme) tendirent à s'y rallier, par crainte d'une fusion de communes qui entraînerait un taux fiscal communal unique et plus élevé que celui en vigueur dans les communes suburbaines. Les vrais partisans de l'efficacité et d'une forte influence du centre cantonal se rendirent aussi progressivement compte que l'agglomération juridique ne réglerait pas les fossés financiers d'origine structurelle et qu'il était donc préférable de se diriger plus rapidement vers la fusion de communes, qui économiserait alors un degré de décision intermédiaire, supplémentaire et devenu inutile. Certaines personnes se rendirent donc compte



(Fotos: Roland Zumbühl)

que l'agglomération pourrait se révéler paradoxalement un instrument de blocage du processus inévitable et indispensable du rapprochement des communes de la région de Fribourg. La Ville-capitale entreprit également des démarches auprès du Conseil d'Etat en vue de la correction, dans les plus brefs délais, des lois qui pénalisent indûment la commune-centre dans les domaines des écoles, des transports, du secteur social, de la fiscalité et de la péréquation financière.

10 communes du Grand-Fribourg pour 75 000 habitants

En 2001 pourtant, le Conseil d'Etat définissait le périmètre provisoire de l'agglomération, en y incluant 10 communes du Grand-Fribourg, pour 75 000 habitants. L'Assemblée constitutive commença ses travaux en 2002, sous la présidence des Préfets des districts de la Sarine et de la

Singine, en vue de définir les tâches à mettre sous un même toit. Cependant, des dissensions éclatèrent rapidement. Les deux Communes germanophones de Düdingen et de Tafers craignirent notamment de perdre leur identité. Les délégués se mirent finalement et péniblement d'accord sur une variante minimale, comprenant les transports, l'aménagement du territoire, l'environnement, les promotions économique et touristique, ainsi que des activités culturelles. Mais, ni les infrastructures culturelles, ni surtout la fiscalité ne furent intégrées à l'ensemble, ce qui fit dire à certains que le projet de l'agglomération était une «coquille vide». La mise en œuvre de la nouvelle entité prit un tel retard que le Conseil d'Etat dut y suppléer pour finaliser le plan directeur nécessaire à toucher les subventions du Fonds fédéral d'infrastructures pour les agglomérations.

Plan directeur cantonal avec quatre objectifs

Réunissant 12 communes, le Plan directeur cantonal poursuit quatre objectifs, conformément aux vœux de la Confédération: amélioration de la qualité des systèmes de transport, encouragement de la densification urbaine, augmentation de la sécurité du trafic et réduction des atteintes à l'environnement et de la consommation des ressources énergétiques. De plus, cinq Communes, par le biais d'une association dénommée «Coriolis», collaborent déjà actuellement plus étroitement que ne le prévoient les statuts de l'agglomération. En outre, à la demande des deux Communes singinoises, le Grand Conseil a récemment avalisé une modification de la loi qui, de facto, institue un droit de veto des Communes pour le transfert de nouvelles tâches à l'agglomération. Enfin, dans ce contexte déjà nébuleux, un groupe de citoyens politiciens vient d'annoncer le lancement d'une initiative populaire, visant à fusionner les cinq Communes susmentionnées, constituant le noyau du Grand-Fribourg. Malgré cela, le Plan directeur et l'avant-pro-

jet de statuts de l'agglomération, ainsi que la convention à passer entre le Conseil d'Etat et l'Assemblée constitutive de l'agglomération, concernant la poursuite des travaux liés au Plan directeur régional de l'agglomération de Fribourg, faisant office de projet d'agglomération au sens de la législation fédérale sur le subventionnement du trafic d'agglomération, sont actuellement en consultation auprès des Communes et la population devrait se prononcer sur le projet d'agglomération au plus tôt en février 2008.

Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville, Fribourg

SKSG/CSSM online!

Die SKSG/CSSM ist im Internet präsent unter den Domains:

- www.gemeindeschreiber.ch
- www.stadtschreiber.ch
- www.secretairemunicipal.ch



Neue Mitglieder / Nouveaux membres

Der Vorstand heisst folgende Mitglieder in der SKSG willkommen:
Le comité souhaite la bienvenue en qualité de nouveaux membres de la CSSM à:

Huber Fredy, 3184 Wünnewil
Frey Martin, 3665 Wattenwil
Amstad Christoph 6015 Reussbühl
Sibler Roland, 7220 Schiers
Bachmann Esther, 6371 Stans

Anmeldung

Machen Sie mit

Die Mitgliedschaft steht allen Stadt- und Gemeindeschreibern der Schweiz offen.

Senden Sie untenstehenden Talon an:

Herr Markus Frauenfelder
Stadt Chur, Stadtkanzlei
Stadtschreiber lic.iur.
Rathaus/Poststrasse 33
Postfach 660 7002 Chur

- Ich möchte der Schweizerischen Konferenz der Stadt- und Gemeindeschreiber beitreten.
 Je désire adhérer à la Conférence suisse des secrétaires municipaux

Name/Nom: _____ Vorname/Prénom: _____

Funktion/Fonction: _____ Gemeinde/Commune: _____

Telefon/Téléphone: _____ Datum/Date: _____

Unterschrift/Signature: _____

Inscription

Adhérez à notre Conférence

Elle est ouverte à tous ceux qui exercent la fonction de secrétaire communal, municipal, de ville, celle d'administrateur, de secrétaire général, de chancelier...

Envoyez l'inscription ci-dessous à:

Impressum

September/septembre/settembre 2007

Herausgeber/éditeur/editore

Schweizerische Konferenz der Stadt- und Gemeindeschreiber (SKSG)
Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux (CSSM)

Redaktion/rédaction/redazione

Urs Müller, Gemeindeschreiber
Zentralstr. 9, 8304 Wallisellen
Tel. 044 832 62 40, Fax 044 830 20 40
E-Mail: urs.mueller@wallisellen.zh.ch

Administration/administration/amministrazione

Redaktion «Schweizer Gemeinde»
Solithurnstr. 22, 3322 Urtenen-Schönbühl
E-Mail: ursula.good@chgemeinden.ch

Erscheinungsweise/mode de parution/periodicità

5 Ausgaben/5 parutions/5 parizioni